

---

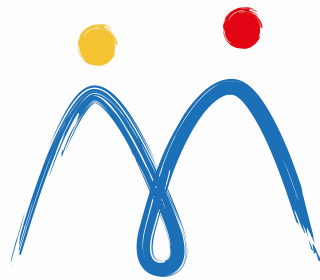
---

Daniela Pineda Rios

Margaux Studer

---

---



Association des Juristes  
Franco-Colombiens

## **Commission de droits fondamentaux**

---

---

Covid-19, mesures étatiques et droits humains.  
Regard croisé entre la France et la Colombie

---

---

**Mai 2020**

# COVID-19, MESURES ÉTATIQUES ET DROITS HUMAINS. REGARD CROISÉ ENTRE LA FRANCE ET LA COLOMBIE

Ce travail est un regard croisé entre la France et la Colombie, sur les demandes de l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis des droits humains, et les mesures étatiques prises dans le contexte de la crise du COVID-19. Une juriste colombienne parle de la France, une juriste française parle de la Colombie.

## *Les mesures étatiques doivent respecter les droits humains*

Les mesures de confinement visant à lutter contre le COVID-19 ne peuvent pas être prises à l'encontre des droits humains. Les droits humains doivent être respectés en tout temps.

---

*« Le Covid-19 est un test pour nos sociétés, et nous apprenons et nous nous adaptons tous en réagissant au virus. La dignité et les droits humains doivent être au cœur de cet effort, et non pas relégués au second plan. »*

*Michelle Bachelet*

---

Le 6 mars 2020, Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, a sommé les Etats du monde de prendre des mesures de confinement qui puissent protéger leurs populations, et notamment les populations les plus vulnérables, comme "les

---

\* Daniela Pineda Rios est avocate au Barreau de Colombie, diplômée de l'Université Externado de Colombia, Master en Droit de l'homme et Droit international humanitaire de l'Université Paris II, Panthéon-Assas.

\*\* Margaux Studer est titulaire d'un Master 1 en Droit international européen de l'Université Paris X, Nanterre et Master 2 de l'Institut des droits de l'Homme de Lyon et de l'Université Grenoble-Alpes.

*personnes à faible revenu, les populations rurales isolées, les personnes ayant des problèmes médicaux existants, les personnes handicapées et les personnes âgées vivant seules ou dans des établissements spécialisés*<sup>3</sup>.

Les Etats doivent prendre leurs mesures de lutte contre le COVID-19 en prenant en compte les droits humains qui pourraient être gravement touchés si certaines mesures ne sont pas prises.

Le 16 mars 2020, l'ONU a rappelé que *"toute réponse d'urgence au coronavirus doit être proportionnée, nécessaire et non discriminatoire"*<sup>4</sup>. Même si le droit international admet l'utilisation des pouvoirs d'urgence pour répondre aux menaces importantes, il est nécessaire, comme en tant de guerre, de respecter les lois internationales.

## ***Le cadre général de l'entrée en état d'urgence***

### **◇ En France**

Le Parlement a adopté dimanche 23 mars 2020 la Loi d'urgence<sup>5</sup> pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Par ce dispositif l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, et les modifications du Code du travail et du Code de la Sécurité sociale, renvoyées à des ordonnances postérieures.

Cette loi a prévu également un ensemble d'autres mesures diverses concernant notamment la suspension du deuxième tour des élections municipales, le logement, les allocations familiales, ou encore les procédures en Justice.

C'est la première fois que le Parlement français déclare un état d'urgence sanitaire. D'autant plus qu'il existe une loi de 1955 sur l'état d'urgence qui n'est pas spécialement prévue pour

---

<sup>3</sup> « Coronavirus : les droits de l'homme doivent être au cœur des décisions, déclare Michelle Bachelet ». Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25668&LangID=F>

<sup>4</sup> « Covid-19 : les États ne doivent pas abuser des mesures d'urgence pour supprimer les droits humains ». Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064132>

<sup>5</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746313&categorieLien=id>

les cas de crise sanitaire, mais plutôt utilisée pour des événements portant atteinte à la sécurité publique. Déclarer l'état d'urgence vise à protéger la population mais permet aussi de prendre des mesures particulièrement restrictives des libertés individuelles et publiques sans passer par les procédures habituelles, notamment le Parlement.

### ◇ En Colombie

Le 12 mars 2020, la Colombie a déclaré l'urgence sanitaire, et ce jusqu'au 30 mai 2020. Les premières mesures ont été annoncées : tous les événements publics de plus de 500 personnes sont prohibés ainsi que le transit et le débarquement de croisières. Puis l'Etat s'est organisé pour isoler les étrangers qui entraient sur le territoire, sous peine d'expulsion immédiate.

Ce n'est que le 17 mars 2020 que le Président Iván Duque a décrété officiellement l'état d'urgence sanitaire, social et écologique sur tout le territoire colombien, par le Décret 417<sup>6</sup>.

Il est important de préciser que ce Décret est de caractère ordinaire et n'entre pas dans le cadre d'un Décret pris en temps d'urgence, ce qui empêche le contrôle systématique de la Cour constitutionnelle.

## ***Le droit à la vie est crucial***

L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dispose que « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* »<sup>7</sup>. Ce droit fondamental a connu un développement assez large. En principe, il protège toute personne du simple fait d'être en vie, mais il protège aussi la liberté et la sécurité. Le droit à la vie protège contre toutes les

---

<sup>6</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20417%20DEL%2017%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>

<sup>7</sup> « La Déclaration universelle des droits de l'homme ». Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

formes de mauvais traitements ou de violence qui mettent en danger la dignité de l'individu. Le concept d'une vie digne a été très développé et beaucoup d'encre a été dédiée à ce sujet.

D'une manière générale, une vie digne implique de pouvoir profiter des éléments qui couvrent les besoins de base, d'avoir des conditions de vie décentes et de jouir d'un niveau de bien-être minimum. Le droit à la vie se manifeste notamment par d'autres droits tel que le droit à la santé, à la sécurité, au logement, mais aussi le droit à un niveau de vie suffisant.

### ***Le foyer, question de vie ou de mort***

Les Nations Unies ont publié un communiqué « Logement, la défense en première ligne contre l'épidémie du COVID-19 »<sup>8</sup> affirmant que les Etats doivent prioriser quatre pans de ce domaine. Les Etats doivent proportionner l'assistance financière directe ou différencier les paiements de location et d'hypothèque ; promulguer un moratoire sur les expulsions pour retard de paiements ; introduire des mesures de stabilisation ou de réduction des loyers ; et au moins durant la pandémie, suspendre les couts et surtaxes de services publics.

#### **◇ En France**

Le gouvernement français a réagi avec différentes mesures, et une des premières a été de repousser la trêve hivernale afin d'anticiper et d'éviter des remises à la rue dans le contexte sanitaire actuel. Le report a été inscrit dans la loi par l'Ordonnance du 25 mars 2020<sup>9</sup>, et ce, jusqu'au 31 mai 2020.

En protégeant les personnes sans-abris, l'ordre de confinement national est respecté, ce qui permet également de réduire la probabilité que le COVID-19 soit transmis plus facilement.

---

<sup>8</sup> « Le logement, la défense de première ligne contre l'épidémie de COVID-19 » de l'espagnol : « Vivienda, la defensa de primera línea contra el brote de COVID-19 » Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.hchr.org.co/index.php/informacion-publica/comunicados-de-prensa/comunicados-del-alto-comisionado-en-el-mundo/9156-vivienda-la-defensa-de-primera-linea-contra-el-brote-de-covid-19-dice-experta-de-la-onu>

<sup>9</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755644>

Pourtant, selon un communiqué de presse du 9 avril 2020<sup>10</sup>, sept rapporteurs des Nations Unies ont été saisis par 92 associations et collectifs. Cette saisine décrit une situation de précarité pour les personnes vivant à la rue, dans des squats ou des bidonvilles. Selon les plaignantes, ces personnes ne bénéficient pas pleinement des mesures de prévention mises en place par le gouvernement et les autorités locales.

Néanmoins, par le biais d'un communiqué de presse du 12 avril 2020, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales a établi que « dans un contexte de crise sanitaire inédit depuis un siècle, la protection de tous les citoyens, y compris des sans-abris, est la priorité du Gouvernement »<sup>11</sup>. Selon ce communiqué, « l'Etat débloque une enveloppe d'urgence de 65 millions d'euros supplémentaires pour l'hébergement ». Cette déclaration affirme que 174.000 places sont ouvertes depuis le soir du dimanche 12 avril 2020 pour héberger des personnes sans domicile. Aussi, 9 000 places d'hôtels supplémentaires sont désormais mobilisables dans toute la France depuis le début de la crise sanitaire, en plus des places pérennes financées par l'État toute l'année. De même, et en ce qui concerne les sans-abris atteints du COVID-19, il a été annoncé qu'il y avait 86 places spécialisées pour les soigner lorsqu'ils ne présentent pas de symptômes suffisamment graves pour rendre nécessaire une hospitalisation. Pour réaliser ces mesures, l'État a sollicité l'aide d'associations et mobilisé le secteur hôtelier pour demander des logements supplémentaires afin de pouvoir loger les sans-abris.

### ◇ En Colombie

La Colombie a dû s'organiser d'urgence et a choisi de commencer à prendre des mesures particulières avant des mesures globales et un décret plus réfléchi.

---

<sup>10</sup> « SDF, squats, bidonvilles : une coalition COVID-19 d'associations saisit l'ONU ».

Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://blogs.mediapart.fr/lenous/blog/090420/sdf-squatts-bidonvilles-une-coalition-covid-19-dassociations-saisit-l-onu>

<sup>11</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/actualites>

Le 20 mars 2020, après de nombreuses coupures d'eau pour diverses raisons, le Ministère du Logement, de la Ville et du Territoire a pris le Décret 441<sup>12</sup> demandant la reconnexion de tous les services d'eau dans les foyers qui avaient été suspendus de ce service. Cependant, comme dans la ville de Medellín par exemple, de nombreux foyers ont continué à voir leur quartier privé d'accès à l'eau.

Le 28 mars 2020 c'est au tour du Ministère de la Justice et du Droit d'adopter le Décret 491<sup>13</sup> afin de garantir la prestation des services sur tout le territoire colombien.

De nombreuses critiques ont été formulées au regard de l'absence de textes règlementant les logements, les loyers et les expulsions, et de nombreux abus ont été répertoriés sur le territoire. On peut notamment mentionner le scandale médiatique qui a retenti lors de l'expulsion d'un couple de personnes âgées dans la ville de Bogotá<sup>14</sup>.

Le 15 avril 2020, le gouvernement a finalement adopté le Décret 579<sup>15</sup> en matière de location. Le Décret 579 interdit les expulsions jusqu'au 30 juin prochain et gèle le prix des loyers pour éviter que les prix montent de façon abusive.

## ***Le droit à la santé***

Le droit à la santé est essentiel pour pouvoir profiter des autres droits de l'Homme. Il consiste à garantir aux citoyens la possibilité de jouir du meilleur état de santé possible. L'État doit donc assurer le même accès aux soins médicaux, à l'ensemble de sa population. Ce droit peut se traduire en différents droits spécifiques tels que le droit d'accès aux médicaments essentiels, le droit d'accès à des services de santé appropriés, le droit à la

---

<sup>12</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20441%20DEL%2020%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>

<sup>13</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/Decreto-491-28-marzo-2020.pdf>

<sup>14</sup> « Au milieu de la quarantaine, ils expulsent un couple de grands-parents à Kennedy » de l'espagnol : « En medio de la cuarentena, desalojan a pareja de abuelos en Kennedy ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.eltiempo.com/bogota/en-medio-de-la-cuarentena-desalojan-a-pareja-de-abuelos-en-kennedy-478128>

<sup>15</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20579%20DEL%2015%20DE%20ABRIL%20DE%202020.pdf>

prévention et aux traitements préventifs pour lutter contre la propagation des maladies, l'éducation et la sensibilisation à la santé.

#### ◇ En France

Le gouvernement français a été durement critiqué à propos de la distribution et la réduction du budget sanitaire depuis le début de son quinquennat<sup>16</sup>. Concernant l'actuelle crise sanitaire globale, le gouvernement a fait le choix de prendre différentes mesures spécifiques afin d'éviter, ou au moins atténuer, une éventuelle pénurie de produits indispensables.

Concernant le paracétamol : le gouvernement a limité l'accès au paracétamol dans le but de prévenir une consommation démesurée de ce médicament et préserver les stocks. La délivrance du même est donc limitée, en l'absence d'ordonnance, à deux boîtes pour les patients qui déclarent présenter des symptômes du COVID-19 et à une boîte dans les autres cas.

Concernant les solutions hydroalcooliques : l'arrêté du 23 mars 2020<sup>17</sup> prévoit que, dans les conditions recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé, les pharmacies qui exercent leur activité au sein d'un établissement de santé peuvent préparer des solutions hydroalcooliques. L'arrêté du 2 avril 2020<sup>18</sup> a étendu cette permission jusqu'au 31 mai 2020.

À propos des masques de protection : la France a été très critiquée dans sa gestion des masques de protection, le journal Médiapart a par ailleurs dénoncé que la responsabilité de l'État français pouvait être engagée au regard de la non prise en compte, depuis des années, de la nécessité de remplir les stocks de masques de protection<sup>19</sup>. Afin d'assurer la disponibilité mais aussi et surtout afin de garantir l'accès prioritaire aux professionnels de

---

<sup>16</sup> « Coronavirus : Emmanuel Macron a-t-il supprimé plus de 4.000 lits dans les hôpitaux au début de son quinquennat ? » Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.20minutes.fr/sante/2742207-20200318-coronavirus-emmanuel-macron-supprime-plus-4000-lits-hopitaux-debut-quinquennat>

<sup>17</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746744&dateTexte=20200408>

<sup>18</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041789880&categorieLien=id>

<sup>19</sup> « Masques : les preuves d'un mensonge d'Etat ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>



santé et aux patients dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, par le biais du Décret n° 2929-190 du 3 mars 2020, l'État peut réquisitionner les masques type FFP2, puis, au travers du Décret n° 2020-247 du 13 mars 2020 les réquisitions s'étendent aux masques FFP2, FFP3, N95, N99, N100, P95, P99, P100, R95, R99 et R100.

Concernant les traitements chroniques : l'arrêté du 23 mars 2020<sup>20</sup> a créé un cadre d'exception concernant la vente des médicaments au public pour poursuivre le traitement d'une maladie chronique. En effet, les pharmacies peuvent délivrer des médicaments, même quand une ordonnance renouvelable est expirée, mais uniquement dans le but de garantir la poursuite du traitement, et ce jusqu'au 31 mai 2020.

#### ◇ En Colombie

La Colombie a pris certaines mesures visant spécifiquement les médicaments, mais le gouvernement reste critiqué vis-à-vis de la santé des personnels hospitaliers.

Le 22 mars 2020, par le Décret 463<sup>21</sup> le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme a décidé d'adopter une mesure économique en baissant le tarif douanier à 0% pour l'importation de certains médicaments et certains dispositifs médicaux, listés dans ce même décret (43 au total). Le Décret 463 impose également que les producteurs et importateurs de ces produits priorisent leur distribution vers les instituts de santé, les entreprises de transports massifs, les aéroports et terminaux de transports, les entreprises et transports départementaux, les entités du gouvernement, les forces de sécurité, les entreprises qui distribuent et commercialisent en livraison, les pharmacies, et les centres commerciaux.

La vente de ces médicaments est limitée à deux boîtes par groupe familial et par semaine.

---

<sup>20</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746744&dateTexte=20200408>

<sup>21</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20463%20DEL%2022%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>

Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a adopté le Décret 476<sup>22</sup> le 25 mars 2020, visant à garantir la prévention, le diagnostic et le traitement du COVID-19. Ce décret étend les pouvoirs du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, lui permettant d'assouplir de nombreuses exigences qui s'appliquent en temps normal, afin de faciliter la lutte contre le COVID-19.

La Colombie n'a pas eu à faire face à une pénurie de masques car il était possible de s'en procurer assez facilement dans le commerce, et la population qui n'a pas pu en acheter s'est rapidement mis à l'œuvre pour en fabriquer. En revanche, même si la question des masques de protection n'a pas été un problème pour la population en général, les professionnels de la santé rencontrent eux de réels soucis concernant leur protection. Après l'annonce officielle du décès de quatre personnels hospitaliers<sup>23</sup>, la société critique fortement la Loi 100 de 1993 qui avait changé drastiquement les conditions de travail dans les établissements de santé.

## ***Le droit à un niveau de vie suffisant***

### **◇ En France**

Par le biais d'ordonnances, le gouvernement a adopté différentes mesures visant à protéger le niveau de vie suffisant de ses citoyens, notamment l'Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020<sup>24</sup> où le gouvernement a prolongé certains droits sociaux de trois ou six mois si ces droits expirent entre le 12 mars et le 31 juillet 2020. De même, l'Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020<sup>25</sup> porte diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Une des dispositions concerne les contrats d'assurance complémentaire en matière de

---

<sup>22</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20476%20DEL%2025%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>

<sup>23</sup> « Il y a 169 professionnels de la santé infectés par covid-19 en Colombie ». De l'espagnol : « Hay 169 profesionales de la salud infectados con covid-19 en Colombia ». Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.eltiempo.com/salud/medicos-enfermeras-y-profesionales-de-la-salud-infectados-por-el-coronavirus-en-colombia-486814>

<sup>24</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755763&categorieLien=id>

<sup>25</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041800927&categorieLien=id>

santé, ouvrant droit au crédit d'impôt, si ces contrats sont en cours au 12 mars 2020 et expirent avant le 31 juillet 2020, ils sont prorogés jusqu'à cette date, sans modification de leurs conditions tarifaires. Par ailleurs, le 20 mars 2020, au travers d'un communiqué de presse, le gouvernement a assuré le versement des aides sociales par les caisses d'allocation familiales (CAF) même si les bénéficiaires sont dans l'incapacité de renouveler leur déclaration trimestrielle.

Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales a communiqué le 1er avril 2020 que « *l'épidémie de COVID-19 a réduit l'accès des personnes à la rue à des ressources de première nécessité, avec des dispositifs de distribution d'aide fortement perturbés* »<sup>26</sup>. Pour maintenir cette aide essentielle, le gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel de distribution de « chèques services » permettant l'accès aux besoins de première nécessité pour celles et ceux qui sont à la rue ou en centres d'hébergement et qui n'ont plus rien. Cette action de l'État est complémentaire aux actions solidaires déjà menées par les collectivités territoriales et les associations. Ces chèques seront d'un montant de 7€ par jour et distribués par des associations. Ce dispositif est utilisable pendant la crise sanitaire et les chèques peuvent être échangeables pour des aliments et des produits d'hygiène.

Le rôle de la société civile est assez important en France. En matière d'aide alimentaire, la crise a généré une union entre différentes associations pour atteindre le grand objectif commun de nourrir les personnes dans le besoin, et ce, malgré la situation internationale actuelle. Il y a eu un assouplissement des contraintes sur l'habilitation à recevoir de l'aide alimentaire. Désormais, certaines associations qui n'avaient pas cette habilitation ont pu se voir prêter main forte lors de la distribution à leur public.

Des associations telle que Le Chaînon Manquant<sup>27</sup>, qui est une association de lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, s'est adaptée pour faire face aux nouvelles

---

<sup>26</sup> « Aide aux sans-abris : des « chèques services » financés par l'état pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/aide-aux-sans-abri-des-cheques-services-finances-par-letat-pour-permettre-lacces-aux-produits>

<sup>27</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <http://lechainon-manquant.fr/>

problématiques, en créant des nouveaux liens avec d'autres acteurs. Maëla Le Bruchec, bénévole dans cette association, nous a raconté des adaptations faites par Le Chaînon Manquant dans le contexte actuel.

Avec la crise sanitaire, les restaurants d'entreprises et tout le secteur événementiel, sur lesquels cette association est positionnée pour récupérer les surplus alimentaires, ont brusquement fermé. De ce fait, de nombreux établissements se sont retrouvés avec beaucoup de surplus d'aliments dans les chambres froides. L'association a essayé de répondre au mieux à toutes les demandes et sa présidente a été mise en position de relais par la Mairie de Paris (parmi d'autres) qui fût elle-même très sollicitée par ces établissements. Elle a aussi lancé des dynamiques de coopération entre associations déjà partenaires ou non, afin de répondre aux besoins immédiats des associations en fonction de leur spécificité.

D'ailleurs, à la suite de la diminution progressive de l'activité des collectes de surplus alimentaires, Le Chaînon Manquant essaie de maintenir une activité d'aide alimentaire « traditionnelle ». En effet, pendant ces temps exceptionnels l'association distribue des paniers repas financés par la mairie de Paris via des Centres d'Action Social de la ville de Paris (CASVP), aux centres d'hébergement, afin de continuer la distribution, malgré la baisse des surplus alimentaires issus de la restauration. Pour illustrer la bonne coopération entre associations, Le Chaînon Manquant appuie les actions en apportant une aide logistique à l'Armée du Salut, qui distribue également des paniers repas aux personnes vulnérables.

#### ◇ En Colombie

La Colombie a adopté quatre décrets visant à assurer un niveau de vie suffisant à sa population, même si, il faut le rappeler, en temps normal, beaucoup de personnes souffrent déjà de carences.

Le Décret 470<sup>28</sup> du 24 mars 2020 a été adopté par le Ministère de l'Education. Ce décret a permis d'apporter des outils aux entités territoriales pour garantir l'exécution du Programme

---

<sup>28</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.mineducacion.gov.co/1759/w3-article-394507.html? noredirect=1>

d'Alimentation Scolaire (PAE) afin de s'assurer que toutes les familles aient les ressources nécessaires pour s'alimenter.

Pour prévenir et empêcher les personnes de perdre leur travail, et donc leur moyen de subsistance, le Ministère du Travail a adopté le Décret 488<sup>29</sup> le 27 mars 2020. Ce décret vise à promouvoir la conservation de l'emploi et apporte des propositions d'alternatives pour les employés et les employeurs, dans le contexte de la crise du COVID-19.

Par le Décret 507<sup>30</sup> du 1er avril 2020, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme vise à favoriser l'accès des foyers les plus vulnérables aux produits de première nécessité et instaure un plafond de prix pour les aliments et les médicaments. Dans la pratique, le contrôle est très difficile, c'est pourquoi certaines localités ont décidé de lancer des campagnes de prévention. Dans la ville de Medellín par exemple, la population est invitée à dénoncer les établissements qui augmenteraient les prix de façon abusive.

Le 15 avril 2020, le Ministère du Travail a adopté le Décret 553<sup>31</sup> qui permet aux personnes âgées de recevoir une ressource financière de la part de l'État. Les personnes âgées qui se trouvent sur la liste du programme Colombia Mayor recevront pendant 3 mois, une fois par mois, 80.000 pesos colombiens.

Il faut noter que malgré les nombreux textes adoptés en la matière, différentes difficultés sont apparues. D'abord lors de la distribution d'un substitut aux familles les plus vulnérables du pays, 80 milliards de pesos auraient été détournés<sup>32</sup>. Aussi, la gestion des aides est très

---

<sup>29</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20488%20DEL%2027%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>

<sup>30</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.mincit.gov.co/normatividad/decretos/2020/decreto-507-del-01-de-abril-de-2020-por-el-cual-se>

<sup>31</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20553%20DEL%2015%20DE%20ABRIL%20DE%202020.pdf>

<sup>32</sup> « Le contrôleur dénonce le détournement de 80 milliards de dollars d'aide aux coronavirus dans le pays ». De l'espagnol: « Contralor denuncia que se estarían desviando \$80 mil millones en ayudas por coronavirus en el país ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.lafm.com.co/colombia/contralor-denuncia-que-se-han-robado-80-mil-millones-en-ayudas-por-coronavirus-en-el-pais>

inégal sur l'ensemble du territoire, en fonction des possibilités et du bon vouloir des différentes localités.

Par ailleurs, Amnesty International a fait part de sa préoccupation pour les peuples indigènes<sup>33</sup> qui, comme beaucoup de personnes en situation de vulnérabilité, manquent de moyens pour se nourrir correctement et sont en situation d'alerte maximale.

## ***Le droit à la sécurité***

### **◇ En France**

En raison de la sécurité générale, le gouvernement a limité le droit d'aller et de venir. Autrement dit, la liberté individuelle a été réduite en faveur de la sécurité générale.

En application de l'état d'urgence sanitaire les déplacements sont interdits sauf dérogation dans quelques cas précis et à condition d'être muni d'une attestation. La police est en charge d'assurer le respect de cette décision, en vérifiant les attestations qui peuvent être utilisées pour les motifs suivants : 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, 2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité, 3. Consultations et soins, 4. Déplacements pour motif familial impérieux, 5. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, 6. Convocation judiciaire ou administrative et 7. Participation à des missions d'intérêt général.

Néanmoins, il y a des dénonciations pour abus de pouvoir des policiers qui, sous couvert du pouvoir de contrôler les motifs des attestations, en jugent parfois comme « non recevables ». C'est le cas de Patrice Dupas qui a voulu aller dire adieu à son père mourant, avec une attestation de déplacement pour « motif familial impérieux », mais qui s'est

---

<sup>33</sup> « Colombie. Les peuples indigènes vont mourir du COVID-19 ou de faim si l'État ne réagit pas immédiatement ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/colombia-pueblos-indigenas-covid19-hambre/>

retrouvé face à un gendarme qui a jugé son attestation comme « non recevable » malgré les preuves que Patrice a apportées pour démontrer la véracité de son attestation<sup>34</sup>.

Par ailleurs, de nombreuses violences policières ont été dénoncées, et la situation devient inquiétante dans les banlieues populaires. Ces réactions ont eu lieu suite à la perte d'une jambe d'un jeune, vraisemblablement percuté par une voiture des forces de l'ordre pendant qu'il essayait d'échapper à un contrôle de police<sup>35</sup>. Il faut rappeler que ces faits n'ont pas encore été confirmés par des enquêtes officielles.

### ◇ En Colombie

La crise sanitaire n'a pas permis de protéger les leaders sociaux et environnementaux qui continuent d'être attaqués et assassinés.

Par ailleurs, dans la Valle du Cauca, département du sud-ouest du pays, les conflits se poursuivent et la population fait face à des mouvements importants de groupes armés, contre la population et les ex-combattants FARC en situation de réincorporation à vie civile<sup>36</sup>. Aussi, dans le sud-ouest de la région d'Antioquia, le 27 avril 2020, 70 familles indigènes ont dû fuir le territoire après l'arrivée de plus de 200 hommes appartenant vraisemblablement aux groupes armés Autodéfenses Gaïanites de Colombie et Clan du Golf<sup>37</sup>.

Les journalistes sont également en danger et la Defensoría del Pueblo – organisation semblable au Défenseur des Droits en France – a rappelé et reconnu que les journalistes en

---

<sup>34</sup> « Un habitant de Saint-Romain-sur-Cher empêché de voir une dernière fois son père » Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.lanouvellerepublique.fr/loir-et-cher/commune/saint-romain-sur-cher/un-habitant-de-saint-romain-sur-cher-empeche-de-voir-une-derniere-fois-son-pere>

<sup>35</sup> « Vives tensions en banlieue parisienne suite à un grave accident de moto impliquant des policiers ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.ladepeche.fr/2020/04/19/vives-tensions-en-banlieue-parisienne-suite-a-un-grave-accident-de-moto-impliquant-des-policiers,8853455.php>

<sup>36</sup> « Violence politique : l'autre pandémie de Colombie ». De l'espagnol : « Violencia política: la otra pandemia de Colombia ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.elheraldo.co/colombia/violencia-politica-la-otra-pandemia-de-colombia-723031>

<sup>37</sup> « Des familles autochtones ont été déplacées en raison de l'arrivée massive de paramilitaires à Urrao ». De l'espagnol : « Familias indígenas fueron desplazadas por llegada masiva de paramilitares a Urrao ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.lafm.com.co/colombia/familias-indigenas-fueron-desplazadas-por-llegada-masiva-de-paramilitares-urrao>

Colombie sont exposés à de nombreux risques<sup>38</sup> et cela ne leur permet pas de poursuivre leur mission d'information dans les conditions adéquates.

## ***L'accès à l'information est primordial***

Le droit à la vie reste le droit humain le plus touché de cette crise sanitaire mondiale et les gouvernements sont tenus d'assurer sa protection. Cependant, la santé ne repose pas seulement sur des mesures visant à l'accessibilité des soins de santé, elle repose aussi sur l'accès à l'information.

La santé « *dépend également de l'accès à des informations précises sur la nature des menaces et les moyens de se protéger, de protéger sa famille et sa communauté* »<sup>39</sup> comme l'ont souligné trois experts dans un communiqué commun, David Kaye, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ; Harlem Désir, Représentant de l'Organisation pour la Sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la liberté des médias, et Edison Lanza, Rapporteur spécial de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) pour la liberté d'expression.

Rappelons que l'accès à l'information fait partie intégrante du droit à la liberté d'expression qui entend faire respecter le droit de rechercher, recevoir et répandre des informations et des idées de toutes sortes, indépendamment des frontières, par le biais de tous les médias.

Sur ce point, le 16 mars 2020 David Kaye, Harlem Désir et Edison Lanza ont formulé 3 demandes aux États vis-à-vis de l'accès à l'information en cette période de crise contre le COVID-19. D'abord, les États doivent fournir des informations véridiques via des formats accessibles pour toutes les populations. Aussi, les États doivent continuer à veiller à un bon

---

<sup>38</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://twitter.com/DefensoriaCol/status/1250821801820684288>

<sup>39</sup> « Covid-19 : la santé des personnes repose sur l'accès aux soins mais aussi à l'information ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064522>



accès à internet et éviter toute coupure. Enfin, les Etats doivent veiller à la sécurité de ses journalistes, pour leur permettre de poursuivre leur travail d'information auprès de la population.

Aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies, l'accès à l'information est souvent confronté aux phénomènes des fausses informations. Les fausses informations peuvent faire dégénérer la situation actuelle, en engendrant de la méfiance ou de la panique. Les États doivent redoubler leur vigilance pour que les populations aient accès aux bonnes informations.

#### ◇ En France

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a institué le 11 mars 2020, sur demande du Président de la République française, le conseil scientifique COVID-19<sup>40</sup> pour « *éclairer la décision publique dans la gestion de la situation sanitaire liée au coronavirus* ». Ce Conseil rend périodiquement des avis rendus publics sans délai sur l'état de la crise sanitaire, les connaissances scientifiques qui s'y rapportent et les mesures propres à y mettre un terme ainsi que sur la durée de leur application. Ainsi, les citoyens sont informés au travers d'un site internet du gouvernement dédié au COVID-19<sup>41</sup>.

Par ailleurs, même si la transparence des informations a été critiquée au départ, le Président comme le Premier ministre informent régulièrement et avec détails, les avancées de la gestion de la crise sanitaire.

#### ◇ En Colombie

La *Defensoría del Pueblo* a réaffirmé le 16 avril 2020 que l'information est un droit fondamental et un bien essentiel pour la société<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> « Olivier Véran installe un conseil scientifique ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/olivier-veran-installe-un-conseil-scientifique>

<sup>41</sup> Consultado el 4 de mayo de 2020 <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<sup>42</sup> « La pandémie de Covid-19, un test décisif pour les journaux ou sa fente ». De l'espagnol : « La pandemia del Covid-19, ¿una prueba de fuego para los periódicos o su estocada? ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.larepublica.co/empresas/la-pandemia-del-covid-19-una-prueba-de-fuego-para-los-periodicos-o-su-estocada-2994991>

Le gouvernement a choisi d'être transparent et publie quotidiennement des informations sur l'épidémie de COVID-19 dans le pays. Cependant, il est important de prendre en compte la capacité précaire de l'État colombien à identifier les personnes infectées. Le système est sujet à critiques et même si les informations fournies par l'État sont véridiques, nous ne devons pas oublier les défis auxquels la Colombie doit faire face en ce qui concerne les systèmes de détection du COVID-19.

Concernant l'accès à internet, le Ministère des Technologies de l'Information et des Communications a adopté le Décret 464 le 23 mars 2020<sup>43</sup>, qui cherche à éviter les suspensions des services de télécommunication.

Enfin, les journalistes jouent ici un rôle important par leur office. Le 15 avril 2020<sup>44</sup> le Procureur Général de la Nation, le Contrôleur Général de la Nation, la *Defensoría del Pueblo*, et certains leaders sociaux de différents secteurs se sont réunis pour lancer un appel à la solidarité envers les journalistes. Selon la *Defensoría del Pueblo*, il faut garantir l'information dans le contexte du COVID-19 et il faut « *trouver des stimulants économiques* » pour qu'ils puissent survivre et continuer leur office car « *ce sont eux, en ce moment, qui sont source de pédagogie des soins nécessaires et qui guident la société* ».

## ***Le nécessaire cessez-le-feu mondial***

Le 23 mars 2020 António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, a lancé un appel au cessez-le-feu mondial et immédiat<sup>45</sup>. En effet, le COVID-19 n'attaque pas un seul pays ou une seule

---

<sup>43</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : [https://www.mintic.gov.co/portal/604/articles-126323\\_decreto\\_464\\_23\\_marzo2020.pdf](https://www.mintic.gov.co/portal/604/articles-126323_decreto_464_23_marzo2020.pdf)

<sup>44</sup> « Le droit à l'information ne peut pas être victime du Coronavirus » De l'espagnol : « El derecho a la información no puede ser víctima del Coronavirus ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://ami.org.co/el-derecho-a-la-informacion-no-puede-ser-victima-del-coronavirus/>

<sup>45</sup> « Face au Covid-19, ennemi implacable, le chef de l'ONU appelle à un cessez-le-feu mondial ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064742>

population, il n'a ni passeport, ni frontière, ni religion, et il faut donc que la communauté internationale dans son ensemble lutte contre ce même ennemi.

L'occasion serait parfaite pour mettre à plat les conflits et mettre fin aux guerres. Pour António Guterres il faut mettre un terme « *au fléau de la guerre* » et lutter « *contre la maladie qui ravage notre monde. Cela commence par l'arrêt immédiat des combats partout. C'est ce dont nous tous, membres de la famille humaine, avons besoin aujourd'hui plus que jamais* ».

Les actes doivent suivre les paroles, c'est pourquoi un appel a été lancé à toutes les entités qui auraient une influence sur les groupes belligérants pour soutenir le cessez-le-feu. Aujourd'hui aucune résolution n'a été prise au sein de l'ONU et alors que certains conflits perdurent, différents communiqués ont salué les efforts fournis par certains belligérants.

#### ◇ En France

Par un communiqué de presse du 25 mars 2020<sup>46</sup>, l'État-Major des armées a annoncé que la France allait « *rapatrier jusqu'à nouvel ordre le personnel de l'opération Chammal déployé en Irak* ». Cette décision est motivée par la crise sanitaire en cours et le communiqué indique la suspension provisoire des activités de formation des forces de sécurité irakiennes.

Les forces armées ont développé des nouvelles actions vis-à-vis du COVID-19. Par exemple, les forces militaires ont effectué des transferts sanitaires, pour permettre le désengorgement des hôpitaux, au travers de moyens de transport aérien comme terrestre.

Ainsi, pour illustrer l'aide offert par les services militaires<sup>47</sup>, dans l'Est du pays, pour faire face aux nombreux patients contagés du COVID-19, l'armée de terre a déployé des éléments militaires de réanimation dont 30 lits en Alsace et a créé l'hôpital de campagne des armées

---

<sup>46</sup> « Coronavirus : l'exécutif lance l'opération militaire « Résilience » pour combattre l'épidémie ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/lexecutif-lance-loperation-militaire-resilience-pour-combattre-lepidemie-1188953>

<sup>47</sup> « Covid-19 : les armées sur tous les fronts face à un ennemi invisible ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/covid-19-les-armees-sur-tous-les-fronts-face-a-un-ennemi-invisible-844371.html>

sur un parking de l'hôpital civil de Mulhouse. L'Hôpital de campagne a commencé à être démonté vendredi 17 avril 2020 car l'hôpital civil prépare son plan de sortie de crise<sup>48</sup>.

### ◇ En Colombie

Dès l'appel au cessez-le-feu effectué par le Secrétaire Général de l'ONU, le groupe armé ELN – Ejército de Liberación Nacional – a déclaré mettre fin temporairement aux conflits sur le territoire colombien<sup>49</sup>. L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble a reconnu et remercié le geste de ce groupe armé qui, depuis l'Accord de Paix avec les FARC, n'avait pas cessé ses opérations militaires<sup>50</sup>. Le cessez-le-feu a terminé depuis le 1er mai 2020, mais le groupe ELN a annoncé qu'il se consacrera à des opérations de défense<sup>51</sup>. Cependant, et il ne faut pas l'oublier, en Colombie le groupe ELN n'est pas le seul groupe armé à œuvré sur le territoire colombien et dans certaines régions comme la Valle du Cauca, Antioquia ou le département du Chocó, divers groupes armés continuent d'intervenir et créent leurs propres régimes. Nous ne pouvons pas dire que l'Etat fait de la fin des conflits sa priorité, marquant une fois de plus les inégalités qui existent dans le pays.

---

<sup>48</sup> « Mulhouse : l'hôpital militaire de campagne s'adapte alors que la situation s'améliore ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.bfmtv.com/sante/mulhouse-le-demontage-de-l-hopital-militaire-de-campagne-engage-1895254.html>

<sup>49</sup> « Communiqué après l'annonce du cessez-le-feu unilatéral de l'ELN ». De l'espagnol : « Comunicado tras anuncio de cese del fuego unilateral del ELN ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.defensoria.gov.co/es/nube/comunicados/9272/Comunicado-tras-anuncio-de-cese-del-fuego-unilateral-del-ELN-eln-cese-del-fuego-conflicto-Defensoria.htm>

<sup>50</sup> « L'ONU salue la proclamation de cessez-le-feu dans plusieurs pays en conflits ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.letemps.ch/monde/lonu-salue-proclamation-cessezlefeu-plusieurs-pays-conflits>

<sup>51</sup> « Bien que le cessez-le-feu soit terminé, ELN ne fera pas d'attaques durant l'urgence sanitaire du Covid-19 » de l'espagnol : « Aunque se terminó el cese al fuego, ELN no hará ataques durante emergencia por Covid-19 ». Consulté le 4 mai 2020 sur : <https://www.elpais.com.co/colombia/aunque-se-termino-el-cese-al-fuego-eln-no-hara-ataques-durante-emergencia-por-covid-19.html>

## *La crise sanitaire continue*

### ◇ En France

Le 28 avril 2020, les mesures de déconfinement ont été présentées à l'Assemblée nationale par le Premier ministre français<sup>52</sup>.

Concernant l'utilisation de masques, la population ne sera pas obligée de les utiliser quotidiennement. Cependant, son utilisation sera obligatoire dans les transports publics et sera fortement recommandée dans les écoles et pour les professionnels de la petite enfance. Le Premier ministre a également précisé que le déconfinement commencera le 11 mai 2020, si les indicateurs le permettent, et qu'il y aura un plan progressif divisé par régions. Fin mai, il y aura des départements « rouges » où le virus circule encore et des départements « verts » où les mesures seront assouplies. Aussi, à partir du 11 mai 2020, le gouvernement prévoit 700 000 tests de dépistage par semaine et les commerces, à exception de grands centres commerciaux, pourront réouvrir.

À propos des établissements scolaires, une réouverture en fonction de la situation dans les départements est envisagée, et les plus jeunes reprendront leurs études plus tôt que les collégiens et lycéens. De même, le gouvernement fait appel aux entreprises pour maintenir le télétravail pour les prochaines semaines.

### ◇ En Colombie

Le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est réuni le 14 avril 2020<sup>53</sup> pour discuter des analyses rendues par le Chef de la Mission de Vérification de la ONU en Colombie, Ruiz Massieu, sur la période du 27 décembre 2019 au 26 mars 2020. Selon le représentant

---

<sup>52</sup> « Discours de M. Édouard PHILIPPE, Premier ministre Présentation de la stratégie nationale de déconfinement Assemblée nationale Mardi 28 avril 2020 ». Consulté le 28 avril 2020 sur : [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/04/discours\\_de\\_m.\\_edouard\\_philippe\\_premier\\_ministre\\_-\\_presentation\\_de\\_la\\_strategie\\_nationale\\_de\\_deconfinement\\_-\\_assemblee\\_nationale\\_-\\_28.04.2020.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/04/discours_de_m._edouard_philippe_premier_ministre_-_presentation_de_la_strategie_nationale_de_deconfinement_-_assemblee_nationale_-_28.04.2020.pdf)

<sup>53</sup> « La pandémie de coronavirus posera de nombreux défis à la Colombie pour parvenir à l'accord de paix ». De l'espagnol : « La pandemia de coronavirus planteará muchos retos a Colombia para lograr el Acuerdo de Paz ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/es/story/2020/04/1472792>

colombien, qui intervenait devant le Conseil de sécurité réuni en visioconférence, « *la pandémie de Covid-19 impacte profondément la Colombie et son processus de paix* »<sup>54</sup>.

Le Conseil a vivement condamné la violence qui continue de sévir dans le pays et qui vise les défenseurs des droits de l'Homme, les leaders sociaux et les anciens combattants FARC en processus de réincorporation à la vie civile. Selon le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, « *la paix en Colombie ne peut et ne doit être une victime de la pandémie* »<sup>55</sup>.

Le Représentant du Secrétaire général de l'ONU a affirmé que la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2016 doit être un engagement continue entre toutes les parties à l'Accord, mais aussi avec les institutions étatiques, les organisations civiles et non gouvernementales, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble.

Depuis le 27 avril 2020<sup>56</sup>, le Président Iván Duque a décidé d'ouvrir la possibilité à 41 secteurs d'activités de reprendre le travail. À ce jour, le confinement est prévu jusqu'au 25 mai 2020 et d'autres secteurs d'activités pourront eux aussi reprendre leurs activités<sup>57</sup>.

---

<sup>54</sup> « En Colombie, le Covid-19 affecte la mise en œuvre de l'accord de paix et le travail de la mission de l'ONU ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/04/1066592>

<sup>55</sup> « Conseil de sécurité : « la paix en Colombie ne peut et ne doit être une victime de la COVID-19 », affirme le Représentant spécial ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.un.org/press/fr/2020/sc14160.doc.htm>

<sup>56</sup> Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://id.presidencia.gov.co/Paginas/prensa/2020/Decreto-593-dispone-Aislamiento-Preventivo-Obligatorio-27-de-abril-al-11-de-mayo-territorio-nacional-200425.aspx>

<sup>57</sup> « Quarantaine obligatoire s'étend jusqu'au 25 mai ». De l'espagnol : « Cuarentena nacional obligatoria se extiende hasta el 25 de mayo: Duque ». Consulté le 5 mai 2020 sur : <https://www.eltiempo.com/politica/gobierno/cuarentena-en-colombia-presidente-anuncio-aislamiento-obligatorio-hasta-el-25-de-mayo-492140>

## CONCLUSION

Au regard de l'appel de Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, la France et la Colombie apprennent et savent s'adapter à la crise sanitaire. La dignité et les droits humains sont au cœur de leurs efforts et ne sont pas relégués au second plan.

On peut cependant remarquer que, aussi bien en France qu'en Colombie, les gouvernements sont confrontés aux problématiques structurelles de leurs systèmes de santé mais aussi de leurs systèmes économiques.

A la suite du déconfinement progressif des deux pays, il sera encore plus important de poursuivre les travaux d'observation et d'analyse, pour s'assurer que les États continuent leurs efforts pour respecter les droits humains, normes supranationales protégeant l'ensemble des populations du monde.

## BIBLIOGRAPHIE

### Normes juridiques :

- <https://id.presidencia.gov.co/Paginas/prensa/2020/Decreto-593-dispone-Aislamiento-Preventivo-Obligatorio-27-de-abril-al-11-de-mayo-territorio-nacional-200425.aspx>
- [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746313&ategieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746313&categorieLien=id)
- <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20417%20DEL%2017%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>
- <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
- <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/actualites>
- <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20441%20DEL%2020%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>
- <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/Decreto-491-28-marzo-2020.pdf>
- <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20579%20DEL%2015%20DE%20ABRIL%20DE%202020.pdf>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746744&dateTexte=20200408>
- [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041789880&ategieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041789880&categorieLien=id)
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746744&dateTexte=20200408>
- <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20463%20DEL%2022%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>
- <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20476%20DEL%2025%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>



- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755763&categorieLien=id>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041800927&categorieLien=id>
- <https://www.mineducacion.gov.co/1759/w3-article-394507.html?noredirect=1>
- <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20488%20DEL%2027%20DE%20MARZO%20DE%202020.pdf>
- <https://www.mincit.gov.co/normatividad/decretos/2020/decreto-507-del-01-de-abril-de-2020-por-el-cual-se>
- <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%20553%20DEL%20015%20DE%20ABRIL%20DE%202020.pdf>
- [https://www.mintic.gov.co/portal/604/articles-126323\\_decreto\\_464\\_23\\_marzo2020.pdf](https://www.mintic.gov.co/portal/604/articles-126323_decreto_464_23_marzo2020.pdf)
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755644>

### Sites internet :

- « Aide aux sans-abris : des « chèques services » financés par l'état pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile ». Consultado el 28 de abril de 2020 en: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/aide-aux-sans-abri-des-cheques-services-finances-par-letat-pour-permettre-lacces-aux-produits>
- « Colombie. Les peuples indigènes vont mourir du COVID-19 ou de faim si l'État ne réagit pas immédiatement ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/colombia-pueblos-indigenas-covid19-hambre/>
- « Conseil de sécurité : « la paix en Colombie ne peut et ne doit être une victime de la COVID-19 », affirme le Représentant spécial ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.un.org/press/fr/2020/sc14160.doc.htm>
- « Coronavirus : les droits de l'homme doivent être au cœur des décisions, déclare Michelle Bachelet ». Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25668&LanguageID=F>

- « Coronavirus : l'exécutif lance l'opération militaire « Résilience » pour combattre l'épidémie ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/lexecutif-lance-loperation-militaire-resilience-pour-combattre-lepidemie-1188953>
- « Covid-19 : la santé des personnes repose sur l'accès aux soins mais aussi à l'information ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064522>
- « Covid-19 : les États ne doivent pas abuser des mesures d'urgence pour supprimer les droits humains ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064132>
- « Covid-19 : les armées sur tous les fronts face à un ennemi invisible ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.la Tribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/covid-19-les-armees-sur-tous-les-fronts-face-a-un-ennemi-invisible-844371.html>
- « Discours de M. Édouard PHILIPPE, Premier ministre Présentation de la stratégie nationale de déconfinement Assemblée nationale Mardi 28 avril 2020 ». Consulté le 28 avril 2020 sur : [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/04/discours\\_de\\_m.\\_edouard\\_philippe\\_premier\\_ministre\\_-\\_presentation\\_de\\_la\\_strategie\\_nationale\\_de\\_deconfinement\\_-\\_assemblee\\_nationale\\_-\\_28.04.2020.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/04/discours_de_m._edouard_philippe_premier_ministre_-_presentation_de_la_strategie_nationale_de_deconfinement_-_assemblee_nationale_-_28.04.2020.pdf)
- « En Colombie, le Covid-19 affecte la mise en œuvre de l'accord de paix et le travail de la mission de l'ONU ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/04/1066592>
- « Face au Covid-19, ennemi implacable, le chef de l'ONU appelle à un cessez-le-feu mondial ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064742>

- « L'ONU salue la proclamation de cessez-le-feu dans plusieurs pays en conflits ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.letemps.ch/monde/lonu-salue-proclamation-cessezlefeu-plusieurs-pays-conflits>
- « Masques : les preuves d'un mensonge d'Etat ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>
- « Mulhouse : l'hôpital militaire de campagne s'adapte alors que la situation s'améliore ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.bfmtv.com/sante/mulhouse-le-demontage-de-l-hopital-militaire-de-campagne-engage-1895254.html>
- « Olivier Véran installe un conseil scientifique ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/olivier-veran-installe-un-conseil-scientifique>
- « SDF, squatts, bidonvilles : une coalition COVID-19 d'associations saisit l'ONU ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://blogs.mediapart.fr/lenous/blog/090420/sdf-squatts-bidonvilles-une-coalition-covid-19-dassociations-saisit-l-onu>
- « Un habitant de Saint-Romain-sur-Cher empêché de voir une dernière fois son père ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.lanouvellerepublique.fr/loir-et-cher/commune/saint-romain-sur-cher/un-habitant-de-saint-romain-sur-cher-empêche-de-voir-une-dernière-fois-son-père>
- « Vives tensions en banlieue parisienne suite à un grave accident de moto impliquant des policiers ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.ladepeche.fr/2020/04/19/vives-tensions-en-banlieue-parisienne-suite-a-un-grave-accident-de-moto-impliquant-des-policiers,8853455.php>
- « Comunicado tras anuncio de cese del fuego unilateral del ELN ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.defensoria.gov.co/es/nube/comunicados/9272/Comunicado-tras-anuncio-de-cese-del-fuego-unilateral-del-ELN-el-cese-del-fuego-conflicto-Defensoria.htm>

- « Contralor denuncia que se estarían desviando \$80 mil millones en ayudas por coronavirus en el país ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.lafm.com.co/colombia/contralor-denuncia-que-se-han-robado-80-mil-millones-en-ayudas-por-coronavirus-en-el-pais>
- « El derecho a la información no puede ser víctima del Coronavirus ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://ami.org.co/el-derecho-a-la-informacion-no-puede-ser-victima-del-coronavirus/>
- « En medio de la cuarentena, desalojan a pareja de abuelos en Kennedy » Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.eltiempo.com/bogota/en-medio-de-la-cuarentena-desalojan-a-pareja-de-abuelos-en-kennedy-478128>
- « Familias indígenas fueron desplazadas por llegada masiva de paramilitares a Urrao ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.lafm.com.co/colombia/familias-indigenas-fueron-desplazadas-por-llegada-masiva-de-paramilitares-urrao>
- « Hay 169 profesionales de la salud infectados con covid-19 en Colombia ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.eltiempo.com/salud/medicos-enfermeras-y-profesionales-de-la-salud-infectados-por-el-coronavirus-en-colombia-486814>
- « La pandemia de coronavirus planteará muchos retos a Colombia para lograr el Acuerdo de Paz ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://news.un.org/es/story/2020/04/1472792>
- « La pandemia del Covid-19, ¿una prueba de fuego para los periódicos o su estocada? ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.larepublica.co/empresas/la-pandemia-del-covid-19-una-prueba-de-fuego-para-los-periodicos-o-su-estocada-2994991>
- « Violence politique : l'autre pandémie de Colombie ». De l'espagnol : «Violencia política: la otra pandemia de Colombia». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.elheraldo.co/colombia/violencia-politica-la-otra-pandemia-de-colombia-723031>
- « Coronavirus : Emmanuel Macron a-t-il supprimé plus de 4.000 lits dans les hôpitaux au début de son quinquennat ? » Consulté le 28 avril 2020 sur :

<https://www.20minutes.fr/sante/2742207-20200318-coronavirus-emmanuel-macron-supprime-plus-4000-lits-hopitaux-debut-quinquennat>

- « Vivienda, la defensa de primera línea contra el brote de COVID-19" dice experta de la ONU ». Consulté le 28 avril 2020 sur : <https://www.hchr.org.co/index.php/informacion-publica/comunicados-de-prensa/comunicados-del-alto-comisionado-en-el-mundo/9156-vivienda-la-defensa-de-primera-linea-contra-el-brote-de-covid-19-dice-experta-de-la-onu>
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- “Quarantaine obligatoire s’étend jusqu’au 25 mai” de l’espagnol : “Cuarentena nacional obligatoria se extiende hasta el 25 de mayo: Duque”. Consultado el 5 de mayo de 2020 en: <https://www.eltiempo.com/politica/gobierno/cuarentena-en-colombia-presidente-anuncio-aislamiento-obligatorio-hasta-el-25-de-mayo-492140>
- Association Le chaînon manquant : <http://lechainon-manquant.fr/>

### **Réseaux sociaux :**

Twitter : <https://twitter.com/DefensoriaCol/status/1250821801820684288>